

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|---|
| DCM20220607-21 | <u>Séance du 07 juin 2022 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-deux du mois de juin le sept le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. |
| NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 juin 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 mai 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. | |
| <u>Etaient présents ()</u> | |
| <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> | |
| Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. | |

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AS 417 RUE MANET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle AS 417 d'une surface de 756 m², constituant une partie de la rue Manet, appartient aux riverains de cette rue en copropriété.

Les copropriétaires sont les suivants :

- Monsieur et Madame Claude RANZA, 13 rue Manet,
- Monsieur et Madame Paul SELB, 15 rue Manet,
- Madame Chantal VALLEY, 17 rue Manet,
- Monsieur Daniel VALLEY, 19 rue Manet, résidant à Valentigney, 21 bis rue de Villers.

La commune de Seloncourt propose d'acquérir cette parcelle cadastrée AS 417 et d'une contenance de 756 m², afin de pouvoir l'intégrer au domaine public.

L'acquisition de cette parcelle se fera au prix de 3 € le m², soit un total de 2268 €

Les frais d'actes notariés et autres frais annexes seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme réunie le 09 mai 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Maire entendu, **à / par**

- autorise l'acquisition de la parcelle AS 417,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 07 juin 2022
Le Maire
Daniel BUCHWALDER